

ENGAGEMENT N° 34

Référence : E-34 (GM), Notes sténographiques du 29 avril 2013, volume 4, page 277

Demande : « Ventiler en deux postes (salaire et avantages sociaux) les deux montants (28 245 000 \$ et 29 217 000 \$) dans la rubrique « main-d'œuvre imputée aux immobilisations » (Demandé par FCEI). »

Réponse :

La ventilation du montant de 28 245 000 \$ se détaille comme suit :

	Réel 2012
Salaires	20,7
Avantages sociaux	7,3
Autres dépenses	<u>0,2</u>
	28,2

La ventilation du montant de 29 217 000 \$ se retrouve en réponse à la question 6.1 de la FCEI à la pièce B-0368, Gaz Métro-18, Document 2, page 32 et se détaille comme suit :

	Budget 2013
Salaires	18,9
Avantages sociaux	10,1
Autres dépenses	<u>0,3</u>
	29,2